

**En ce démarrage de la haute saison, les employeurs agricoles peuvent compter sur la nouvelle version du service en ligne Tesa simplifié pour effectuer leurs démarches administratives vis-à-vis de leurs salariés. Adapté à la déclaration des travailleurs en contrat court, le Tesa simplifié permet aux employeurs de réaliser toutes leurs démarches en quelques minutes via une interface unique.**

## **Un service qui simplifie toutes les formalités liées à l'embauche**

Au moment de l'embauche d'un salarié, le Tesa simplifié permet aux employeurs d'accomplir 11 démarches en une, par le biais d'une déclaration unique, telles que :

- La déclaration préalable à l'embauche ;
- L'édition du contrat de travail, des bulletins de salaire et des documents de fin de contrat (dont l'attestation France Travail) ;
- L'immatriculation du salarié ;
- Le signalement au service de santé au travail ;
- La demande d'exonération de cotisations patronales pour l'emploi d'un travailleur occasionnel (TO-DE) ;
- La gestion déléguée à la MSA de la couverture santé et prévoyance obligatoire de vos travailleurs occasionnels ;
- L'inscription sur le registre unique du personnel (RUP).

## **Un service qui permet l'édition d'un bulletin de salaire en 2 minutes**

Via son aide à la saisie renforcée, l'interface du Tesa simplifié propose à ses utilisateur le pré-remplissage des données déjà connues pour chaque nouvelle saisie. Une simplification des saisies qui entraîne un gain de temps considérable pour les employeurs sur la réalisation de leurs démarches, avec l'édition d'un bulletin de salaire en 2 minutes et d'une déclaration préalable à l'embauche en 3 minutes en moyenne.

## **Un service sécurisé et facile à utiliser**

Le Tesa simplifié permet à la MSA de générer pour le compte des entreprises la déclaration sociale nominative (DSN). L'alimentation mensuelle du flux DSN par la MSA assure le prélèvement mensuel à la source de l'impôt des salariés et accélère la gestion de leurs droits sociaux.

**Depuis son lancement, la nouvelle version du Tesa simplifié a enregistré plus de 490 000 contrats, saisis par près de 51 000 établissements. Près de 596 000 bulletins de paie ont été établis et plus de 168 000 déclarations sociales nominatives ont été envoyées directement depuis le nouveau service.**

Retrouvez toutes les informations concernant le Tesa simplifié sur [tesa.msa.fr](https://tesa.msa.fr).

## **A propos de la MSA :**

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.